

Étude de la FEBHEL : 4 Belges sur 5 craignent une hausse des prix de l'énergie

Plus d'1 Belge sur 3 chauffe son habitation (en complément) au bois ou aux pellets

Bruxelles, 22 mars 2026 – Quatre Belges sur cinq (81 %) craignent que les prix de l'énergie n'augmentent fortement. Parallèlement, beaucoup voient une solution possible : six Belges sur dix (61 %) considèrent le chauffage (d'appoint) au bois ou aux pellets comme une bonne manière de se prémunir contre l'incertitude du marché de l'énergie. C'est ce qui ressort d'une nouvelle étude menée par FEBHEL, la Fédération belge du Bois Energie, auprès de 1 500 Belges.

Plus d'un tiers des Belges (36 %) chauffent aujourd'hui déjà leur habitation (en complément) au bois ou aux pellets. Ils le font d'abord pour la chaleur, mais aussi pour l'ambiance. Le facteur financier joue également un rôle : 34 % souhaitent réduire leur facture énergétique et 21 % veulent avoir davantage de contrôle sur leurs dépenses énergétiques.

« Nous constatons clairement que le chauffage au bois et aux pellets est non seulement solidement ancré dans notre pays, mais gagne également en popularité », déclare Jean-François Sidler, président de la FEBHEL. « Il s'agit de notre principale source d'énergie renouvelable et d'un moyen pour les familles d'avoir davantage de contrôle sur leurs coûts énergétiques. Dans un contexte d'incertitude énergétique, les ménages recherchent des solutions abordables et prévisibles. »

Les combustibles fossiles tels que le gaz et le mazout restent aujourd'hui dominants comme source de chauffage. Selon l'étude de FEBHEL, plus de la moitié des habitations belges (56 %) disposent d'une chaudière au gaz et près d'un cinquième (18 %) d'une chaudière au mazout. Les prix du gaz et du pétrole sur le marché de l'énergie sont toutefois volatils et augmentent à nouveau, cette fois en raison de la guerre au Moyen-Orient. Le secteur de l'énergie bois s'attend donc à un intérêt encore plus marqué pour le chauffage au bois et aux pellets.

Pas moins de six Belges sur dix (61 %) considèrent le chauffage (d'appoint) au bois ou aux pellets comme une bonne manière de se protéger contre la hausse des prix de l'énergie. Un quart des Belges qui ne disposent actuellement ni d'un poêle ni d'un insert au bois ou aux pellets envisagent d'en acquérir un à l'avenir. « Beaucoup choisissent cette solution pour la prévisibilité et pour mieux maîtriser leur facture énergétique. Contrairement au prix des combustibles fossiles, le prix du bois et des pellets reste relativement stable. De plus, il s'agit d'une source d'énergie locale et renouvelable. Et avec un avantage pour la collectivité : le chauffage au bois contribue à soulager les réseaux électriques au moment des pointes de froid » explique J-F Sidler.

Le chauffage au bois et aux pellets comme complément idéal à la pompe à chaleur

Parmi les ménages équipés d'un appareil au bois ou aux pellets, un cinquième l'utilise comme chauffage principal. Les 80 % restants ont installé un poêle ou un insert comme chauffage d'appoint pour des pièces spécifiques. Bien que la pompe à chaleur soit en croissance (près de 8 % des habitations en sont équipées, tant dans les nouvelles constructions que dans les

logements rénovés), 44 % des propriétaires indiquent que leur habitation n'est pas toujours suffisamment chauffée avec une pompe à chaleur seule. Plus de quatre sur dix de ces logements (43 %) disposent donc également d'un poêle ou d'un insert au bois ou aux pellets en complément.

Un parc de poêles vieillissant, avec d'importantes perspectives d'amélioration, grâce à la dernière technologie disponible

Le parc belge de poêles est relativement ancien : plus d'un appareil sur cinq (22 %) a plus de 25 ans. Une grande partie des appareils ne répond donc plus aux normes EcoDesign 2022 actuelles, qui exigent une excellente efficacité énergétique et une combustion propre.

Il existe toutefois un potentiel pour accélérer leur remplacement : pas moins de sept propriétaires sur dix d'appareils anciens (71 %) envisagent de les remplacer par un modèle neuf et performant en cas de soutien financier ou de primes.

« Outre les primes pour l'installation d'une pompe à chaleur, les autorités doivent également encourager le renouvellement du parc de poêles à bois. En remplaçant les appareils les plus anciens par de nouveaux modèles high-tech portant le label EcoDesign, les émissions de particules fines peuvent être considérablement réduites. Le secteur a développé une gamme de solutions technologiques de pointe, disponibles sur le marché», déclare J-F Sidler.

Peu de connaissances concernant l'arrivée de la taxe carbone européenne (ETS2)

L'étude révèle que les Belges sont peu informés des futures mesures énergétiques, telles que la taxe carbone européenne (ETS2) qui sera introduite à partir de 2028. Seuls 31 % en ont déjà entendu parler. Environ un cinquième (19 %) sait que cette taxe, pour les ménages se chauffant aux combustibles fossiles, pourrait atteindre 400 euros par an. Le chauffage au bois et aux pellets n'est pas concerné par cette taxe, car il est considéré comme renouvelable et neutre en CO₂.

Le bois-énergie apparaît comme une véritable alternative pour abandonner les combustibles fossiles

Aujourd'hui, plus de 500 000 ménages belges chauffent encore leur habitation au mazout. Dans le cadre d'une sortie progressive du mazout, si la pompe à chaleur est envisagée par une majorité, la solution au bois-énergie (chaudière à pellets ou à bois) est envisagée par 29 % d'entre eux. Étonnamment, de nombreux ménages continuent à envisager le gaz naturel, alors que l'enjeu est de sortir des énergies fossiles. Plus d'un quart (27 %) ne sait pas encore quelle solution choisir. L'énergie bois apparaît comme une véritable alternative pour abandonner les combustibles fossiles.

Mieux informés, de meilleurs choix

« Les Belges se préoccupent clairement de leur future facture énergétique et recherchent des solutions durables », conclut J-F Sidler. « Une information claire des autorités sur les coûts

énergétiques futurs ainsi qu'un soutien au renouvellement des appareils obsolètes peuvent aider les ménages à faire des choix réfléchis et durables pour l'avenir. »

Méthodologie de l'étude

L'enquête en ligne a été réalisée par le bureau d'études iVOX pour le compte de FEBHEL, la Fédération interprofessionnelle belge de l'énergie bois, entre le 5 et le 14 janvier 2026. L'étude a été menée auprès de 1 500 Belges représentatifs en termes de sexe, langue, âge et diplôme. La marge d'erreur maximale pour 1 500 Belges est de 2,5 %.

Pour plus d'informations (non destiné à la publication, uniquement pour la presse) :

Wavemakers PR – Emanuel Sys, emanuel@wavemakers.eu, 0486 17 52 65